

13208/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2023/963 portant nomination du
représentant spécial de l'Union européenne pour la région du Golfe**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes